



# INFO-SÉNAT

## l'actualité de Louis-Jean de NICOLAÏ

### Sénateur de la Sarthe

#47 – 9 novembre 2020



#### Programmation de la recherche



Le Sénat a examiné le projet de loi de programmation et de recherche pour les années 2021 à 2030. Ce texte vise à permettre un **réinvestissement massif dans la recherche publique** en injectant 25 milliards d'euros dans ce secteur sur les dix prochaines années. Il entend **renforcer l'attractivité des métiers scientifiques, consolider les dispositifs** d'évaluation, d'organisation de la recherche, **simplifier le fonctionnement** du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les **principales modifications du Sénat** reposent sur le **rétrécissement de la durée de la loi de programmation** qui « renforce la crédibilité et permet une montée en charge plus rapide et plus efficace des moyens consacrés à la recherche », sur les **statuts des nouveaux contrats** prévus par ce texte et sur les **libertés académiques des universitaires**. Les discussions sur ce texte se poursuivront au sein de la Commission mixte paritaire du Sénat et de l'Assemblée nationale. [en savoir plus](#)

#### Questions d'actualité au Gouvernement



Les sénateurs ont interrogé le Gouvernement à l'occasion de la séance de questions d'actualité. voir la vidéo. Jean CASTEX, Premier ministre, a été à nouveau interpellé sur la lutte contre le terrorisme. Cédric O, secrétaire d'Etat en charge du Numérique a été interrogé sur le **confinement et la situation des commerces de proximité**, et plus particulièrement sur leurs **fermetures au profit des géants du numérique dont Amazon**. Adrien TAQUET, secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles a été questionné sur la **gestion de la crise sanitaire**.

Les **collectes de sang insuffisantes**, les **menaces sur Action Logement** et les **contrats courts** dans le contexte de la crise sanitaire font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif. [voir la vidéo](#)

#### Mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques



Le Sénat a adopté les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi relatif aux conditions de mise sur le marché de certains **produits phytopharmaceutiques** en cas de danger sanitaire pour les betteraves sucrières. Le texte autorise, à titre dérogatoire, les producteurs de betteraves à sucre à utiliser jusqu'au 1er juillet 2023 des semences traitées avec des pesticides de la famille des néonicotinoïdes.

Un conseil de surveillance, notamment composée de huit parlementaires ainsi que de représentants de la filière et d'associations de protection de l'environnement, accordera les dérogations. La loi prévoit également que, sur les parcelles où ont été utilisés des néonicotinoïdes, il sera interdit d'implanter des cultures attirant les abeilles afin de ne pas les exposer

L'Assemblée nationale ayant adopté le texte, le projet de loi est définitivement adopté. [en savoir plus](#)

#### Territoires zéro chômeurs de longue durée



Les sénateurs ont adopté les conclusions de la commission mixte paritaire sur la proposition de loi relative au **renforcement de l'inclusion dans l'emploi** par l'activité économique et à l'expérimentation « territoires zéro chômeurs de longue durée ». Le texte adopté reprend l'ensemble des apports du Sénat en matière d'**insertion par l'activité économique** notamment l'accord du président du Conseil départemental, condition requise pour qu'un territoire se porte candidat pour l'expérimentation, la possibilité de déroger à titre exceptionnel, pour les salariés seniors rencontrant des difficultés particulières, à la durée maximale de 24 mois de renouvellement des CDD au-delà de l'âge de 57 ans et l'introduction d'un dispositif « temps cumulé » visant à permettre une transition progressive entre un contrat d'insertion et un CDI ou un CDD à temps partiel. [en savoir plus](#)

#### ANCT, programme Territoires & Ruralités et comité interministériel aux ruralités



La politique publique consacrée aux Territoires & Ruralités de l'ANCT, Agence nationale de la cohésion des territoires ([en savoir plus](#)) a pour objet de **réduire les inégalités entre les territoires**. Elle prend en compte la diversité des situations géographiques, en lien avec les collectivités locales, en concevant des **solutions adaptées et concrètes** à chaque typologie de territoire. " **L'agence apporte son soutien et son ingénierie particulièrement à notre ruralité qui en a tant besoin** " a déclaré Louis-Jean de NICOLAÏ, ardent défenseur de la ruralité et membre du Conseil d'administration de l'ANCT.

Le prochain **comité interministériel aux ruralités (CIR)** se tiendra le **13 novembre** a annoncé Joël GIRAUD, secrétaire d'Etat à la Ruralité. Des **annonces** devraient être faites notamment **en matière de jeunesse**. La mission Agenda rural avait préconisé la création d'une plateforme permettant aux jeunes de disposer d'un accès facilité aux services tant nationaux que locaux, déployés par les collectivités.

En matière de **lutte contre les déserts médicaux** le secrétaire d'Etat a indiqué " *croire beaucoup au déploiement de médecins référents des CHU en dernière année d'internat dans les zones sous-denses* ".

La **nouvelle définition de la ruralité** sera également à l'ordre du jour de ce CIR.

Par ailleurs, auditionnée par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, la ministre Jacqueline GOURAULT a répété son envie de " *placer les territoires au cœur du plan de relance, l'ANCT et Action cœur de ville devant être opérateurs de la relance territoriale* ".

[Dans son intervention](#), Louis-Jean de NICOLAÏ, rapporteur pour avis sur les crédits de la mission " Cohésion des territoires " du projet de loi de finances pour 2021, a demandé des précisions quant à la méthode de **mise en œuvre du plan de relance** et de la **concomitance entre les comités plan de relance et ANCT**. [lire le communiqué de presse](#)

Pour accéder à l'agenda du Sénat [cliquer ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>

Louis-Jean de NICOLAÏ - Sénateur de la Sarthe - [lj.de-nicolay@senat.fr](mailto:lj.de-nicolay@senat.fr)

Directeur de la publication : Louis-Jean de NICOLAÏ  
Conception et réalisation : LF.com / Laurence FANE - [laurence.fane@gmail.com](mailto:laurence.fane@gmail.com)

